

PROVINCE DE QUÉBEC

CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 26 septembre 2011, à 19 h, à la salle du conseil municipal, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Madame Marie-Eve D'Ascola
 Madame Edith Coulombe
 Madame Julie Plamondon
 Monsieur François Du Sablon
 Monsieur Louis-Antoine Gagné

Formant quorum sous la présidence de monsieur Robert Miller, maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Michel Chatigny ainsi que madame Sonia Bertrand sont également présents.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Demande de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries – cession d'un terrain pour la construction d'une école primaire;
4. Période de questions;
5. Levée de l'assemblée.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 07, monsieur Robert Miller, maire, déclare l'ouverture de l'assemblée.

Rés.: 317-11

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal procède à l'adoption de l'ordre du jour suite à la lecture de celui-ci par monsieur Robert Miller.

Considérant que chaque membre du conseil a reçu un avis de convocation de la manière prévue au Code municipal et que les membres du conseil présents forment quorum;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 318-11

DEMANDE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES – CESSION D'UN TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE

Considérant la résolution numéro 34-11 adoptée le 14 février 2011 ayant pour objet l'engagement de la municipalité de céder à la Commission scolaire des Premières-Seigneuries, un terrain d'une superficie pouvant atteindre 13 000 m² desservi par des réseaux d'aqueduc et d'égout municipaux pour la construction d'une nouvelle école primaire sur le territoire de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury;

Considérant la résolution numéro 196-11 adoptée le 13 juin 2011 ayant pour objet de mandater un consultant pour les fins d'accompagnement, d'analyse et de recommandation du choix du site pour la construction de ladite école;

Considérant que la municipalité souhaite céder à la Commission scolaire un terrain ayant les caractéristiques optimales (avantages et inconvénients) et ce, tant au niveau des volets communautaires et socio-économiques que financiers;

Considérant l'échéancier prévu par la Commission scolaire à l'égard de la fin des travaux de construction de l'école;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que ce conseil cède une partie du terrain situé au 325, chemin du Hibou pour les fins de construction d'une nouvelle école primaire au cours de la prochaine année.

L'immeuble est identifié par le numéro de lot 1 827 715 et représente le site le plus avantageux pour atteindre les objectifs de l'ensemble des intervenants dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Robert Miller, maire, invite les citoyennes et citoyens à la période de questions.

Monsieur Rosaire Deschamps dépose une lettre adressée aux membres du conseil portant sur le dossier de construction d'une nouvelle école primaire sur le territoire des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury.

Rés. : 319-11

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 27, l'ordre du jour étant épuisé, il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

Robert Miller, maire

Je, Robert Miller, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Chatigny, directeur général
et secrétaire-trésorier